

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du

LUNDI 25 OCTOBRE 2021 à 20 heures.

Date de convocation : 19 octobre 2021

Date d'affichage : 19 octobre 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLETON Jocelyne, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absente : NECTOUX Morgane Absent excusé : ACHARD Ludovic

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à TEILLARD Christophe

Secrétaire : MARECHAL Maurice

**PRESENTATION DE LA MARPA DE ST ETIENNE DU BOIS
PAR M. PEPIN, PRESIDENT ET MME SIBELLE, DIRECTRICE**

Sans but lucratif, l'association de la gestion est présidée par Marcel PEPIN depuis sa création. L'association a fêté ses 17 ans le 1^{er} octobre dernier, 4 communes se sont associées au projet : Courmangoux, Villemotier, St Etienne-du-Bois et Béný. Le bailleur social est Dynacité à travers un bail emphytéotique de 55 ans.

Elle est ouverte aux personnes de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie.

Il existe :

- 24 logements T1 bis de 34 m² pour une personne,
- 1 logement T2 de 44 m² pour un couple,
- 1 logement de fonction de 88 m² pour une famille.

Présentation des travaux réalisés et en cours, et des actions menées pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Présentation de l'équipe de salariés et bénévoles. Un appel aux bénévoles est lancé également.

Un bilan détaillé des comptes est transmis.

Un flyer est à la disposition au secrétariat pour toute personne intéressée.

Une rencontre-portes ouvertes aura lieu le 17 septembre 2022 en parallèle avec un marché d'Artisans d'Arts.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE :
CONSTATATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE
L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021**

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, le Conseil communautaire a délibéré le 1^{er} juillet 2019 sur la création d'un fonds de solidarité de 100 000 € à l'attention des communes rurales et communes rurales accessibles de moins de 1 000 habitants. Ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

Chaque année, les communes éligibles doivent donc délibérer pour accepter le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation. Le montant par commune est acté dans une délibération du Conseil communautaire. Cette année, il a délibéré le 4 octobre 2021. Il s'agit ainsi d'une « révision libre » de l'attribution de compensation entre la communauté d'agglomération et chacune des communes de moins de 1 000 habitants.

De plus, cette année, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu. L'application en 2021 des modalités de calcul initialement prévues conduisait à ce qu'une commune, passée en 2020 sous la barre des 1 000 habitants et donc bénéficiaire du fonds, en ressorte en 2021 après l'arrivée de quelques habitants supplémentaires.

A la suite d'une séance de travail de la commission des finances, le Bureau a proposé à la commission locale des charges transférées le 9 septembre 2021 un ajustement du dispositif initial pour limiter les effets de seuil de l'indicateur population.

	Modalités actuelles	Ajustement
Année à moins de 1 000 habitants	100% de la dotation	100% de la dotation
Première année à plus de 1 000 habitants	0 €	100% de la dotation
Deuxième année à plus de 1 000 habitants	0 €	50% de la dotation
Troisième année à plus de 1 000 habitants	0 €	0 €

Une fois toutes les délibérations des communes intéressées collectées, le conseil communautaire de décembre 2021 pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2021. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer sur ces mois d'octobre ou de novembre.

CONSIDERANT que la commune de BÉNY se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 4 octobre 2021

Vu la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 4 octobre 2021 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE que la commune de BÉNY se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 3 322 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 4 octobre 2021.

TAXE AMENAGEMENT

La loi de finances pour 2021 a introduit des modifications en matière de taxe d'aménagement applicables au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire indique que la délibération du 12 novembre 2018, applicable au 1^{er} janvier 2019 est conforme à la loi de finances.

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas faire de modification.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Didier CHARVET, maire-adjoint en charge des affaires scolaires, rappelle que le Projet Educatif Territorial (PEDT) est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Ce projet est construit en concertation avec les enseignantes, les parents d'élèves, le personnel communal, les associations, les membres de la commission affaires scolaires, les services de l'Etat, l'Education Nationale et la CAF.

Les objectifs du PEDT sont de mobiliser les ressources d'un territoire, de garantir la continuité éducative des temps de l'enfant et de mettre en adéquation les activités périscolaires et les projets d'école.

Le dernier compte-rendu du comité de pilotage du PEDT s'est réuni et l'évaluation des objectifs du PEDT a été complétée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A l'unanimité

ACCEPTE le projet éducatif territorial pour les temps d'activités périscolaires du centre de loisirs pour une durée de trois ans (2021 à 2024),

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à ce projet éducatif territorial.

TRAVAUX POUR L'EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF SUR LA COMMUNE DE BENY

1) Panneaux photovoltaïques : compte rendu de la réunion avec l'association Bresse Energie Citoyenne.

Deux entreprises ont été contactées pour la pose de panneaux photovoltaïques : sur le préau de l'école et sur le nouveau toit sud du bâtiment du stade.

Après étude, le SIEA présente un rapport peu rentable qui nécessite un investissement important pour la commune : cette solution est donc abandonnée.

La société Bresse Energies Citoyennes veut promouvoir les énergies renouvelables avec un financement citoyen. Pour information, Grand Bourg Agglo (GBA) a souscrit un volume de parts associatives au capital de la SAS Bresse Energies Citoyennes.

Pour la commune, aucun investissement ne sera nécessaire. Une souscription de parts associatives (100 € la part) sera évoquée lors de l'établissement du budget 2022. Il est rappelé que la subvention du PET (Plan d'Équipement Territorial) de GBA est liée à la présence d'un volet environnemental.

Une convention sera signée pour une durée de 40 ans. Une réunion publique de présentation de l'association et du projet est prévue le mercredi 2 février 2022 à la salle Garavand. Il est important de sensibiliser et d'associer les habitants à cette démarche.

2) Suivi des travaux

Grâce à des conditions météorologiques favorables, le planning des travaux est conforme aux prévisions et ne présente pas de retard.

La pompe de relevage et le raccordement à l'assainissement collectif sont opérationnels.

Le démontage de l'ancien bâtiment et les ouvertures supplémentaires sont terminés.

Le terrassement et les fondations sont réalisés.

La maçonnerie du gros œuvre du nouveau bâtiment est en cours.

La commission bâtiments poursuit sa consultation des fournisseurs de matériel de cuisine et de mobilier pour la salle. La liste des matériels pour l'office traiteur évolue un peu avec le choix de 2 armoires réfrigérées à 1 porte (au lieu de 1 et 2 portes), l'ajout d'une centrale de nettoyage et le remplacement d'une armoire de rangement en inox par un placard mural équipé de 2 chariots à vaisselle plus faciles à utiliser.

3) Subvention en cours

A ce jour, le montant des subventions Bois local, CEE (Certificat d'économie d'énergie) et FAFa (Fonds d'aide au football amateur) n'est pas encore connu. Les demandes sont en cours.

4) Réflexions de la commission voirie : aménagement du parking et des abords

La commission voirie étudie des solutions pour aménager le paysage des abords du stade après les travaux. Plus particulièrement pour les accès de voirie, l'emplacement des bacs de tri collectif, la sécurité des usagers, la réfection du terrain de boules et l'environnement paysager du site :

- Projet de plantation de 4 arbres au Sud, en prolongeant la ligne d'arbres existants,
- Remplacement des filets entre le parking et le petit terrain par des murets bas alternant avec des arbres,
- Enrobé complet avec création de places de parking en sollicitant le conseil de l'agence départementale d'ingénierie. Le parking pourrait recevoir environ 60 places dont 2 places PMR (pour les personnes à mobilité réduite) contre 42 actuellement,
- Déplacement des bacs de tri collectif du point d'accès volontaire, avec « habillage » de l'emplacement par une haie et/ou un muret en pierre,
- Aucun chiffrage n'a été réalisé à ce jour.

**BATIMENT DU STADE :
EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF
DEMANDE DE SUBVENTION FAFa :
CONSTRUCTION CLUB HOUSE**

Le Maire :

- rappelle à l'assemblée la délibération du 20 janvier 2021 dans laquelle il avait été autorisé à demander une subvention au Fonds d'aide au football amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football.
- Indique qu'il est nécessaire de déterminer le montant des travaux qui sont affectés au volet sportif (football) du projet pour que le dossier soit validé par les instances.
En conséquence un chiffrage a été réalisé par l'architecte au prorata des surfaces concernées dont le montant estimatif des travaux s'élève à 181 918.10 € HT.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, Maire
et après en avoir délibéré :*

VALIDE le projet du club house pour un montant de 181 918.10 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention à la Fédération Française de Football (FAFA).

ASSAINISSEMENT

1°) **Tarifs** : Le conseil communautaire du 19 juillet 2021 a adopté une délibération organisant à la fois la convergence tarifaire du service de l'assainissement collectif au sein de Grand Bourg Agglomération, sur une durée de 15 ans, et une revalorisation régulière au cours de la période 2021-2026, à hauteur de 2.5 % par an du prix moyen pondéré de la facture type de 100m³. La revalorisation doit permettre de porter les investissements à un niveau de 8.5 M€ par an (soit 42.5 M€ DE 2022 à 2026), afin de répondre aux enjeux environnementaux et de développement du territoire.

L'évolution des tarifs votés pour la commune sont :

TARIFS en € HT applicable au	2020	1 ^{er} septembre 2021	1 ^{er} janvier 2022
Abonnement / an	39.10	39.10	37.83
Part variable / m ³	0.6273	0.7690	0.7690

En ce qui concerne la part fixe « abonnement », la convergence est orientée vers un prix cible de 20 € HT /an.

Le 1^{er} adjoint intervient pour préciser que cette augmentation du prix de l'assainissement collectif n'est pas négligeable pour les familles, avec une augmentation cumulée de plus de 12% sur 5 ans. D'autant plus que le prix de l'eau potable subira lui aussi une augmentation sensible dans le cadre de la convergence tarifaire liée à la fusion des 4 syndicats d'eau potable. L'ensemble apparaîtra simultanément sur la facture d'eau de la Sogedo.

2°) **Renouvellement de la convention de prestation de service** : Ce point est reporté pour le prochain conseil. Grand Bourg Agglomération n'a pas fait parvenir la dite convention.

DEVIS

1) Lotissement du petit Grillet : enrobé allée piétonne reliant la RD28a au lotissement

La commission Voirie présente un devis pour la pose de l'enrobé qui couvrira l'allée piétonne située au Sud du lotissement et permettra l'accès au centre du village :

- ✓ Fourniture et pose de bordures P1,
- ✓ Décapage de terre végétale avec évacuation,
- ✓ Fourniture et mise en œuvre de 0/80, de 0/31.5
- ✓ Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10.

Cette prestation est prise en charge par Ain Habitat dans le cadre du projet de lotissement.

La prolongation le long de la haie existante et l'accès à la Grande rue feront l'objet d'un devis séparé pris en charge par la commune (budget 2022).

2) Enedis : Extension du réseau électrique pour alimenter une parcelle au Manillier

Afin d'alimenter une parcelle au Manillier, acceptation du devis de l'entreprise ENEDIS pour un montant 7451.28 € TTC pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité.

3) Fresque mosaïque sur le mur Sud du parking de la Mairie

Le club de loisirs créatifs a décidé de réaliser une fresque mosaïque sur le mur Sud du parking de la Mairie. Le conseil municipal accepte le devis des fournitures qui seront prises à Castorama pour un montant TTC de 272.40 € correspondant à deux plaques de contreplaqué marine, de la colle faïence, de la peinture d'apprêt sous couche, de faïences et de la pouzzolane.

4) Matériel : clé à choc

Acceptation du devis de l'entreprise Dombes Savoie Agri d'un montant TTC de 304.30€ pour l'achat de clés à choc.

5) Aménagement placard salle Tilleul

Suite de la demande du club des aînés concernant la mise en place d'un placard, il a été décidé que la commune achèterait les matériaux et Monsieur RODET Georges réaliserait le meuble. La marchandise sera prise à Castorama pour un montant estimatif de 123€.

6) Lutte contre les mouches – église

Suite à la demande du comité paroissial pour la lutte des mouches à l'église, la commune a accepté le devis de l'entreprise PHYTRA pour la réalisation de la destruction pour un montant TTC de 177.96 €. Cette opération a été réalisée en urgence.

7) Lave-vaisselle – paniers de lavage

Acceptation du devis de l'entreprise CUNY Pro d'un montant TTC de 303.36€ pour le remplacement de paniers de lavage des assiettes à la cantine, sous réserve de vérification.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Didier CHARVET, Maire-Adjoint, responsable :

RAPPELLE que toute subvention doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la collectivité publique, même pour des subventions versées régulièrement chaque année. L'automatisme, ou la reconduction tacite sont des pratiques "anormales" au sens légal du terme. Les associations ont obligation de communiquer les pièces justificatives suivantes :

- ✓ Budget
- ✓ Bilan, Compte de résultat
- ✓ Compte rendu d'activité
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics.

Enfin, tout refus de communiquer les documents demandés, peut entraîner l'annulation de l'attribution d'une subvention ou sa restitution (article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938).

PROPOSE de verser les subventions aux associations après délibération du Conseil, suite à la réception des demandes deux fois par ans (juin et octobre).

DONNE lecture des demandes reçues à ce jour,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reconduire les montants pour 2021,

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit du Club des retraités de Bény, de la société de Pêche, du comité des fêtes, de la société de chasse, du comité de fleurissement, de Fasila'gym, de la Retraite sportive, l'ADMR, l'ADAPA,
- ✓ une subvention de 57 € au profit de la FNACA et l'amicale des donneurs de sang,
- ✓ une subvention de 378 € au profit de l'amicale des pompiers,
- ✓ une subvention de 24 € au profit de l'amicale des pompiers pour l'abonnement téléphonique pour l'envoi des SMS qui est de 2 € par mois,
- ✓ une subvention de 2 000 € au profit du sou des écoles concernant les activités scolaires,
- ✓ une subvention de 228 € au profit du sou des écoles,
- ✓ une subvention de 70 € au profit de l'association des pupilles de l'Enseignement Public (PEP 01),
- ✓ une subvention de 33 € au profit de la Prévention Routière

TRAVAUX DE LA COMMISSION BATIMENTS

Aménagement intérieur du stade :

Des devis sont en cours pour l'office traiteur et pour le mobilier de la salle: tables, lave-vaisselle...

Réfection des grilles de l'école et de l'Eglise :

Les deux entreprises de plâtrier peintre de Béný ainsi que l'entreprise FAVRE pour le sablage ont été convoquées pour réactualiser les devis et planifier les travaux en mai 2022. Un renforcement de la grille devant la vierge viendra compléter ces travaux car le grand portail est en mauvais état (un devis est en cours). L'ensemble sera valorisé dans le budget 2022.

BULLETIN MUNICIPAL

Maurice MARECHAL, adjoint, responsable de la communication indique que :

- le calendrier des fêtes pour 2022 a été finalisé lors de la réunion du 13 octobre,
- plusieurs articles ont été reçus et seront corrigés par la commission à partir de novembre,
- accepte et souhaite la bienvenue de Stéphanie GAUTHIER dans la commission.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole : informations scolaires et périscolaires,

Le conseil d'école s'est réuni le 14 octobre :

- les effectifs sont actuellement de 88 élèves et passeront à 89 après les vacances de la Toussaint.
- L'élection des nouveaux représentants des parents d'élèves a eu lieu.
- Un nouveau délégué DDEN a été désigné : Monsieur Jacky PONCIN, suppléante MME Sylvette EMERAUD.
- Une campagne de dépistage par les tests salivaires a été réalisée à l'école, tous les résultats se sont avérés négatifs.
- Selon le protocole sanitaire qui est passé au niveau 1 : le port du masque des enfants n'est plus obligatoire, seuls les adultes doivent le porter (enseignants, personnel du centre de loisirs, cantine, école).

Alerte concernant les conditions d'achats et chantiers de coupes forestières sur le territoire,

Depuis plusieurs mois, certaines entreprises peu scrupuleuses de la filière bois (acheteurs et entreprises de travaux forestiers) agissent sur le territoire au détriment des propriétaires forestiers privés et des forêts. Ces entreprises proposent des prix en dessous du marché aux propriétaires et réalisent des chantiers forestiers désastreux.

Bien souvent, elles obtiennent l'adresse des propriétaires par le biais de la mairie. A compter de ce jour, afin de prévenir les actes malveillants de ces entreprises, un courrier sera adressé avertissant les propriétaires visés par ces recensements en mairie.

Cheq'tonic :

Afin de soutenir l'achat local, des bon de commande CHEQ'TONIC sont réalisés à l'initiative des Unions commerciales.

Contrat chaudières bâtiment Garavand, église et stade : changement de propriétaire

La commune est sous contrat jusqu'en 2022 avec l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage pour les chaudières (de l'ancienne école, du stade, l'église et du bâtiment de la mairie école primaire). Monsieur Julien CHENAVAZ en reprend la gestion à compter du 24 septembre 2021.

Contacts élus pour la sénatrice Florence BLATRIX CONTAT :

Par mail en date du 13 octobre, Madame la sénatrice demande l'adresse mail des membres du conseil afin de diffuser chaque mois sa lettre aux élus de l'Ain. Après discussion, les membres du conseil municipal décident de ne pas transmettre leurs coordonnées et demandent que la lettre soit envoyée sur la boîte de la mairie. La secrétaire assurera la diffusion aux élus.

Pompiers de Béný :

Un appel pour le recrutement est lancé.

FASILA'GYM :

Des cours de bachata et rock auront lieu dans la salle Garavand les dimanches 14 novembre, 28 novembre, 16 janvier et 30 janvier 2022 de 14 h 30 à 17 h 30. Le tarif fixé est de 10€ le cours.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Jeudi 11 novembre** : Cérémonie. A ce jour, aucune confirmation n'a été donnée quant à son organisation.
- **Samedi 20 novembre** : Concours de belote et vente de tartiflette organisés par le Sou des Ecoles
- **Samedi 27 novembre** : Soirée concert par Si Bény Chantait, organisée par le comité des Fêtes.